

N° 90/2008 - SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2008 - COMPLEMENT

Le Maire,

Rappelle que le solde des subventions allouées chaque année aux associations locales a été attribué par délibération n° 80/2008 du 08 juillet 2008.

Précise que certains dossiers avaient été laissés en instance, dans l'attente de précisions ou d'informations complémentaires à venir de ces associations.

Indique que l'Association « Tennis Club Muyois » a apporté les précisions nécessaires à la bonne compréhension de son dossier et, qu'en conséquence, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution d'une aide financière communale.

Propose d'attribuer la somme de 3 000,- € à l'Association « Tennis Club Muyois » à titre de subvention annuelle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'attribuer la somme de 3 000,- € à l'Association « Tennis Club Muyois » à titre de subvention annuelle.